



Parcours – 40 Balade artistique en centre-ville

Edition 2017

- **Le parcours 2017**

La 4^e édition du parcours artistique organisé par et dans la ville de Mons aura lieu les weekends des : **18 & 19 et 25 & 26 novembre 2017**. (Vernissage prévu le vendredi 17 novembre).

L'objectif de cet événement est de diffuser le travail des jeunes créateurs de notre région et au-delà.

Une dizaine de lieux seront mis à disposition dans le centre-ville de Mons et le nombre d'artistes sélectionnés et présentés sera limité à 20 afin de :

- Permettre un encadrement maximum pour les artistes retenus.
- Limiter le temps de la visite du parcours à maximum 3 h pour les visiteurs.

- **Projet périphérique**

Cette année, le parcours se déroulera pendant la grande exposition du BAM qui présentera le célèbre photographe américain « **David LaChapelle** » et qui aura pour sous-titre « After the Deluge »

Le souhait des organisateurs serait d'organiser un événement autour de cette exposition le temps de ces 2 weekends avec les artistes qui seront retenus. Pour ce faire, un budget de production sera dédié. Les informations précises seront transmises aux artistes retenus pour le parcours.

- **Règlement :**

- L'inscription est gratuite
- La sélection des artistes sera effectuée par un jury sur base des dossiers de candidatures reçus.
- La participation au parcours est réservée aux artistes âgés de – de 40 ans.
- Les moyens d'expression sont multidisciplinaires (photo, peinture, sculpture, installation, gravure, design ...).
- L'artiste n'est en aucun cas rémunéré.
- Les artistes sélectionnés libèrent les droits d'auteur pour l'éventuelle utilisation de l'image d'une de leurs œuvres dans le cadre de la promotion de l'événement (support de promotion de type affiche, dépliants, web, etc. ou mise à disposition de la presse)

- **L'organisateur - la Ville de Mons - s'engage :**

- À imprimer un dépliant présentant les différents lieux d'expositions avec le nom de(s) l'artiste(s) qui y est (sont) présenté(s).
- À signaler les lieux d'expositions de façon visible pour le public visiteur.

- À mettre en place et à financer une campagne de communication autour de l'événement (flyers, affiches, site internet...).
- À choisir les lieux en fonction des candidatures retenues (en concertation avec les participants).
- À ne demander aucun pourcentage en cas de ventes réalisées.
- L'organisateur ne contracte pas d'assurance pour les œuvres des participants. Ni durant leurs expositions ni lors du montage et démontage. Par conséquent, l'artiste, par sa participation, s'engage à abandonner tout droit de recours contre l'organisateur.
NB : chaque participant est invité, s'il le désire, à contracter lui-même une assurance pour ses œuvres.

- **Envoi des dossiers et inscriptions**

L'inscription ainsi que le dossier de présentation (CV, photos, catalogues,..) doivent parvenir par courrier postal ou par mail (dossier PDF).

Le formulaire d'inscription doit être dûment complété et signé

NB : Ne pas envoyer de liens renvoyant vers vos sites web. Il ne sera pas possible pour le comité de sélection de visionner ou de faire des recherches sur les sites

Pour le
VENDREDI 2 JUIN 2017

(Au delà de cette date les inscriptions ne seront pas prises en considération)

Dossier envoyé par la poste
Bruno Vande Graaf
Pôle muséal – BAM
Rue neuve, 8
7000 Mons

Dossier envoyé par mail
(via Wetransfer)
bruno.vandegraaf@ville.mons.be
bouillonphilippe@voo.be



Parcours – 40
Balade artistique en centre-ville

Formulaire d'inscription

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Commune :.....

CP :.....

Téléphone.....

Email :.....

Site Web :.....

Discipline artistique :.....

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement du parcours d'artistes, édition 2017, organisé par la Ville de Mons et être d'accord sur tous les termes.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à

Le